



15 JUIN 2007

Le 8 juin 2007

Monsieur Jean-Pierre Gauthier
Président
Conseil Cris-Québec sur la foresterie
2875, boulevard Laurier, Édifice Le Delta
11^e Étage, Local 1180
Québec (Québec) G1V 2M2

Monsieur le Président,

Au nom du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Claude Béchard, je vous informe des suites que le Ministère entend donner à votre lettre du 23 avril 2007.

Dans un premier temps, permettez-moi d'aborder votre recommandation de prolonger de deux semaines l'échéancier du dépôt des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF). Je comprends que les arguments invoqués dans votre lettre pour justifier cette demande, à savoir la non-disponibilité des maîtres de trappe cris au début du mois de mai et les très courts délais pour la confection des PGAF, peuvent créer une certaine inquiétude quant au respect du processus de préparation des plans, inscrit au chapitre 3 de la Paix des Braves. Toutefois, les impératifs liés à l'entrée en vigueur de la prochaine génération des PGAF obligent le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) à maintenir l'échéance légale du dépôt des PGAF au 1^{er} avril 2007. Comme vous le savez, en début d'année le Ministère a accordé aux bénéficiaires de contrats une tolérance administrative donnant la possibilité de reporter le dépôt de leur PGAF au 1^{er} juin 2007.

Le MRNF reconnaît par ailleurs que l'élaboration des PGAF constitue une opération d'envergure et nécessite, dans le cadre de la Paix des Braves, une concertation entre les maîtres de trappe cris et les bénéficiaires de contrats. Aussi, les analyses préliminaires effectuées par le MRNF sur les PGAF déposés le 1^{er} juin 2007 et la poursuite des échanges entre maîtres de trappe et bénéficiaires pourraient amener ces derniers à bonifier les PGAF. Le MRNF est ouvert à intégrer ces bonifications jusqu'au 1^{er} août 2007. Autour du 15 août, le MRNF devrait procéder à la transmission des PGAF aux Groupes de travail conjoints et au Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF) qui dès lors, tel que spécifié à l'entente, veilleront à traiter ces plans en conformité avec leur mandat.

Dans un autre ordre d'idées, mais toujours dans le cadre des prochains PGAF, vous demandez à connaître la stratégie d'aménagement des peuplements mélangés que le MRNF compte appliquer sur le territoire forestier de l'entente. Au-delà des aspects très techniques et spécialisés inhérents aux stratégies d'aménagement forestier et en raison du phénomène d'enfeuillement observé sur ce territoire, il faut retenir que l'objectif au coeur de la stratégie consiste à maintenir les peuplements mélangés actuellement présents dans chacune des aires de trappe, tout en préservant le caractère résineux propre au domaine de la pessière à mousses des quinze unités d'aménagement forestier concernées.

Les moyens qu'utilisent les bénéficiaires sur le territoire pour se conformer à cet objectif sont décrits au chapitre des stratégies d'aménagement forestier de chacun des PGAF. Ces stratégies font intervenir divers concepts, éléments et directives tels que les groupes de production prioritaires mixtes, les calculs de possibilité forestière, le Manuel d'aménagement forestier, les orientations ministérielles, etc. Vous comprendrez qu'il serait ici difficile de faire une description détaillée de l'ensemble des moyens utilisés par les bénéficiaires pour se conformer à la stratégie préconisée pour les peuplements mélangés.

On m'informe cependant que lors de la prochaine réunion du CCQF, à la mi-juin, M. Simon St-Georges, coordonnateur des Affaires autochtones du Ministère sur le territoire, fera une présentation vulgarisée de cette stratégie. Cela permettra sans doute à l'ensemble des membres du Conseil de bien saisir les tenants et aboutissants de la stratégie sur ces peuplements mélangés hautement valorisés par les Cris.

Par ailleurs, le MRNF a mis à la disposition des bénéficiaires de contrats, un Guide d'aide à la planification forestière qui propose également des moyens afin de valoriser le potentiel d'habitat faunique des peuplements mélangés sur le territoire. En définitive, l'approche privilégiée par le MRNF pour mener à bien l'aménagement des peuplements mélangés sur le territoire, réside dans l'utilisation combinée, par les bénéficiaires de contrats, de la stratégie d'aménagement des PGAF 2008-2013 et du Guide d'aide à la planification forestière.

Ce guide, intitulé « *Guide d'aide à la planification forestière – Mise en œuvre des OPMV et des stratégies d'aménagement forestier propres au territoire forestier de l'ENRQC* » a été élaboré par les secteurs Forêt Québec et Opérations régionales du MRNF avec la collaboration des représentants de l'Administration régionale crie et du CCQF. Sa version officielle se trouve maintenant sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante :

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-pgaf.jsp>.

Outre l'utilisation de ce guide dans le contexte de l'aménagement des peuplements mélangés, cet outil vise aussi à favoriser une planification forestière optimale des interventions forestières. Il propose aux bénéficiaires de contrats, dans le respect de leurs attributions forestières, des moyens pour maximiser la prise en compte des préoccupations des maîtres de trappe cris et l'intégration des mesures de protection et de mise en valeur des habitats fauniques. À cet égard, nous croyons que le Guide d'aide à la planification forestière s'inscrit tout à fait dans la visée générale du projet de directives sur la protection et la mise en valeur des habitats fauniques déposé au MRNF par le CCQF en mars 2005.

De même, avec ce guide, le MRNF prend en considération l'essence des recommandations du Conseil sur le projet pilote portant sur l'expérimentation du projet de directives. De fait, le MRNF rend disponible aux bénéficiaires de contrats un guide simple et pratique. Ce guide leur permettant d'établir, en collaboration avec les maîtres de trappe cris, des synergies dans la mise en œuvre des outils de planification forestière tels que les mesures forestières de la Paix des Braves, les objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV), le règlement sur les normes d'intervention (RNI) et la stratégie d'aménagement des PGAF.

Il va sans dire que ce guide demeure un outil de travail perfectible et pourra, au cours des années futures, être bonifié à la lumière des nouvelles connaissances et des collaborations avec l'ensemble des intervenants, notamment avec les maîtres de trappe cris.

Je tiens aussi à souligner en terminant, notre entière satisfaction à l'égard de la collaboration du Conseil dans le cadre de cet imposant exercice que constitue la production des PGAF 2008-2013.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre associée à
Forêt Québec,



Paule Têtu, ing.f., M.Sc.

c. c. : MM. Claude Béchard
Gilles Desaulniers
Mario Gibeault
Guy Hétu
Simon St-Georges
Isaac Voyager

COURTESY TRANSLATION

June 8, 2007.

Mr. Jean-Pierre Gauthier
Chairman of the Board
Cree-Quebec Forestry Board
2875, Laurier Boulevard, Edifice Le Delta
11th Floor, Room 1180
Quebec (Quebec) G1V 2M2

Dear Mr. President:

On behalf of Mr. Claude Béchar, Minister of Natural Resources and Wildlife (MNRW), I wish to inform you about the actions the Minister intends to carry out in response to your letter of April 23rd, 2007.

First of all, allow me to talk about your recommendation for extending the deadline for the submission of the General Forest Management Plans (GFMP) for a 2-week period. I understand the arguments stated in your letter to justify this request (i.e. non-availability of Cree tallymen at the beginning of the month of May and the very short delays for the elaboration of the GFMP). These elements may create some uncertainty with respect to the plan preparation process, indicated in Chapter 3 of La Paix des Braves. However, imperatives related to the coming into force of the next generation of GFMP obligate the Ministry of Natural Resources and Wildlife to maintain its legal deadline of April 1st, 2007, for submissions of GFMP.

The MNRW also recognizes that the elaboration of the GFMP represents an exhaustive operation and requires, within the frame of La Paix des Braves, consultation between Cree tallymen and agreement holders. In addition, preliminary analyses carried out by the MNRW on the GFMP submitted on June 1st, 2007 and the ongoing dialogue between the tallymen and the agreement holders could lead to the addition of improvements in the GFMP. The Ministry is open to integrating these improvements until August 1st, 2007. Around August 15th, the MNRW should proceed with the transmission of the GFMP to the joint working groups and the Cree-Quebec Forestry Board (CQFB) which will then, as specified in the agreement, make sure they are processed in conformity with their mandate.

On another level but still within the frame of the upcoming GFMP, you enquire about the management strategy of mixed stands the MNRW intends to apply on the forest territory of the agreement. Beyond the very technical and specialized aspects inherent to forestry management strategies and due to the hardwood

conversion observed on this territory, we must keep in mind that the objective at the basis of the strategy consists in maintaining the mixed stands currently located in each of the traplines, while preserving the resinous character which is typical of the spruce-moss domain of the fifteen concerned forest management units.

The means used by the agreement holders on the territory to comply with this objective are mentioned in the chapter on forest management strategies of every GFMP. These strategies bring into play various concepts, elements and guidelines such as the mixed priority production groups, forest possibility calculations, the forest management manual, ministerial orientations, etc. You can surely understand that it would be difficult here to make a detailed description of all the means used by the agreement holders to comply with the strategy used for mixed stands.

However I have been informed that during the next meeting of the CQFB in the middle of June, the Ministry coordinator of Aboriginal Affairs on the territory, Mr. Simon St-Georges will make an easy-to-understand presentation of this strategy. This will surely allow all members of the Board to well understand the ins and outs of the strategy of mixed stands that are highly valued by the Cree.

In fact, the MNRW has made available to the agreement holders a guide to assist in forest planning which also contains means to enhance the wildlife habitat potential of mixed stands on the territory. The approach favored by the MNRW to successfully carry out the management of mixed stands on the territory lies in the combined use, by agreement holders, of the management strategy of the 2008-2013 GFMP and the guide to assist in forest planning.

This guide, entitled "Guide to Assist Forest Planning – Implementation of Conservation and Enhancement Objectives and Forest Management Strategies Intended for the ENRQC Forest Territory" was conceived by the Forest Quebec and the MNRW regional operations sectors in collaboration with representatives from the Cree Regional Authority and the CQFB. The official version is now posted on the Ministry's internet site at:

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-pgaf.jsp>

Besides the use of this guide in the context of mixed stands management, this tool also aims at favoring optimal forest planning of forestry work. It proposes to agreement holders, with respect to their forest attributions, means of maximizing the taking into account of Cree tallymen concerns and the integration of wildlife habitat conservation and enhancement measures. In this regard, we feel that the Guide to assist forest planning is in line with the draft directives on the protection and development of wildlife habitats submitted to the MNRW by the CQFB in March of 2005.

At the same time, with this guide, the MNRW takes into consideration the essence of the Board's recommendations on the pilot project concerning the experimentation of the draft directive. In fact, the MNRW makes available to the agreement holders a simple and practical guide. This guide allows them to establish, jointly with the Cree tallymen, synergies in the implementation of forest planning tools such as the forestry measures in La Paix des Braves, conservation and enhancement objectives, the regulation on intervention norms and the management strategy of GFMP.

This tool is a work in progress and can be improved in future years in light of new information and collaboration from all of the stakeholders, among others from the Cree tallymen.

In conclusion I wish to mention our entire satisfaction in regard to the collaboration offered by the Board within the frame of this important exercise which is required for the production of the 2008-2013 GFMP.

Yours sincerely,

Paule Têtu, f.eng. M. Sc.

Deputy Minister associated with
Forest Quebec

c.c: MM. Claude Béchard
Gilles Desaulniers
Mario Gibeault
Guy Hétu
Simon St-Georges
Isaac Voyager